BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
GEP Réglementaire LRO
Immeuble l'Optimum
Zac Blaise Pascal
34000 MONTPELLIER

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au Dossier Technique Amiante

Article R1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique, norme NF X46-020

REFERENCES MISSION

Date de commande :
Rapport N° : 20703329/S8/7/AM-DTA_V1

Rédigé le : 30/07/2024

DONNEUR D'ORDRE

SEBASTIEN BASTIDE
2 RUE MONTEIL
34000 MONTPELLIER

SITE D'INTERVENTION

CITE U LA COLOMBIERE
570 RTE DE GANGES
34000 MONTPELLIER
BATIMENT 4

SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence
Benjamin LACOME	Diagnostiqueur immobilier	9643074

Signataire du rapport
Benjamin LACOME


Le présent rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. CONCLUSION **3**
- 1.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante 3
- 1.2. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B 5
- 1.3. Eléments d'information 5

2. INFORMATIONS GENERALES **6**
- 2.1. Immeuble bâti objet de la mission 6
- 2.2. Périmètre de la mission 6
- 2.3. Parties prenantes 6

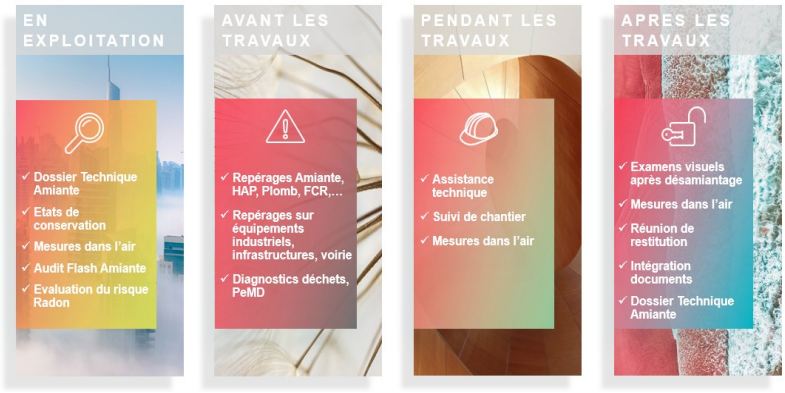
3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE **7**
- 3.1. Références réglementaires 7
- 3.2. Programme de repérage 7

4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE **8**
- 4.1. Date(s) de visite(s) 8
- 4.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020 8
- 4.3. Conditions spécifiques 8
- 4.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite 8

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE **9**
- 5.1. Matériaux et produits repérés 9

6. ANNEXES **11**
- 6.1. Parties d'immeuble bâti visitées 11
- 6.2. Photos prélèvements 13
- 6.3. Photos sondages 14
- 6.4. Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B 15
- 6.5. Attestation d'assurance 16
- 6.6. Certificat de compétence 18
- 6.7. Attestation sur l'honneur 19
- 6.8. Croquis de repérage 20
- 6.9. Rapports d'analyses du laboratoire 28

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. CONCLUSION

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

1.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante

N°ZPSO	Localisation	Ouvrage	Partie d'ouvrage	Aspect	Couleur	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation
5	PAVILLON 4 -> RDC	Conduits	Conduits	Fibres-ciment	/	EP

1.2. Recommandations réglementaires pour les produits et matériaux de la liste B

Il est recommandé au propriétaire de faire procéder à :

Pour les produits et matériaux ayant obtenu la recommandation évaluation périodique (EP) :

Le(s) matériau(x) ou produit(s) concerné(s) contenant de l'amiante et l'étendue des dégradations qu'il(s) présente(nt) et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le(s) matériau(x) ou produit(s). Cette évaluation périodique consiste à :

a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Obligation en cas de travaux de retrait ou de confinement et avant toute restitution des locaux traités :

Obligation du propriétaire de faire réaliser un examen visuel de l'état des surfaces traitées par un opérateur de repérage répondant aux conditions de l'article L. 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il fait également procéder à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air à l'issue du déconfinement qui doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

1.3. Eléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention durisque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : CITE U LA COLOMBIERE
570 RTE DE GANGES
34000 MONTPELLIER

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
CITE U LA COLOMBIERE	Habitation (parties communes)	Habitation non IGH	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiqué

2.2. Périmètre de la mission

Totalité du bâtiment

2.3. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
SEBASTIEN BASTIDE	Donneur d'ordre	/	2 RUE MONTEIL 34000 MONTPELLIER	0467415070
Boumedien LARGO	Accompagnateur	/	/	+33 7 61 81 28 99 - boumedien.largo@crous-montpellier.fr

3. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante.

3.1. Références réglementaires

- Code de la Santé Publique : articles L1334-12-1, R1334-17, R1334-18, R1334-20, R1334-21, R1334-23, R1334-24, R1334-27 à 29, R1334-29-3, R1334-29-5, R1334-29-7 alinéas 2 et 3, annexe 13-9 du Code de l Santé Publique,

- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,

- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013,

- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage, modifié par l'arrêté du 26 juin 2013,

- Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du «dossier technique amiante »,

- Arrêté du 1er juin 2015 relatif aux modalités de transmission au préfet des rapports de repérage des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante,

- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

3.2. Programme de repérage

Dans le cadre de notre mission, le programme de repérage est le suivant :

Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique :

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique :

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons "en dur" et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

4. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

4.1. Date(s) de visite(s)

Le 25/06/2024

4.2. Ecarts, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les plans ou croquis à jour de l'immeuble bâti
- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation…)
- Les rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés
- Les dossiers amiante réglementaires

4.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

4.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Aucun document mis à disposition

5. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

5.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
EC = Etat de conservation
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature
JP = Jugement personnel

(*) : Les matériaux/produits hors listes A&B n'entrent pas dans le programme de repérage, limité aux matériaux/produits des listes A&B. Ils sont hors cadre réglementaire de la présente mission et n'impactent donc pas la conclusion générale du rapport

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	EC	Observation	Présence amiante
PAVILLON 4 -> RDC	Conduits	Conduits	Fibres-ciment	/	5	/	S1	JP	EP		*Oui*
PAVILLON 4 -> R+2 -> CUISINE	Plafonds	Enduits projetés	/	/	1	P1* N	/	AN	/		Non
PAVILLON 4 -> R+2 -> CUISINE	Plafonds	Enduits projetés	/	/	1	P2 N	/	AN	/		Non
PAVILLON 4 -> R-1	Plafonds	Flocages	/	/	3	P5* N	/	AN	/		Non
PAVILLON 4 -> R-1	Plafonds	Flocages	/	/	3	P6 N	/	AN	/		Non

Copyright BUREAU VERITAS

Localisation	Ouvrage	Matériaux	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	EC	Observation	Présence amiante
PAVILLON 4 -> R-1	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	/	/	2	P3* N	/	AN	/		Non
PAVILLON 4 -> R-1	Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Enduits projetés	/	/	2	P4 N	/	AN	/		Non
PAVILLON 4 -> R-1	Conduits	Enveloppes de calorifuges	/	/	4	P7* N	/	AN	/		Non
PAVILLON 4 -> R-1	Conduits	Calorifugeages	/	/	4	P7* N	/	AN	/		Non

6. ANNEXES

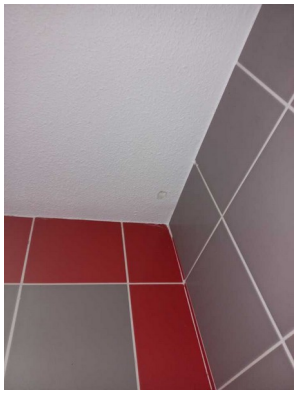
6.1. Parties d'immeuble bâti visitées

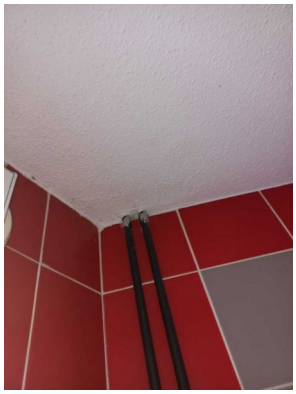
La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
PAVILLON 4	/
PAVILLON 4 -> RDC	/
PAVILLON 4 -> RDC -> PALIER	/
PAVILLON 4 -> RDC -> DEGAGEMENTS	/
PAVILLON 4 -> RDC -> ESCALIERS	/
PAVILLON 4 -> RDC -> VESTIAIRE	/
PAVILLON 4 -> RDC -> VIDE SANITAIRE	/
PAVILLON 4 -> RDC -> CUISINE	/
PAVILLON 4 -> RDC -> BAGAGERIE	/
PAVILLON 4 -> R+1	/
PAVILLON 4 -> R+1 -> PALIER	/
PAVILLON 4 -> R+1 -> DEGAGEMENTS	/
PAVILLON 4 -> R+1 -> ESCALIERS	/
PAVILLON 4 -> R+1 -> CUISINE	/
PAVILLON 4 -> R+1 -> SALLE DE TRAVAIL	/
PAVILLON 4 -> R+1 -> BAGAGERIE	/
PAVILLON 4 -> R+2	/
PAVILLON 4 -> R+2 -> PALIER	/
PAVILLON 4 -> R+2 -> DEGAGEMENTS	/
PAVILLON 4 -> R+2 -> ESCALIERS	/
PAVILLON 4 -> R+2 -> CUISINE	/
PAVILLON 4 -> R+2 -> SALLE DE TRAVAIL	/
PAVILLON 4 -> R+2 -> BAGAGERIE	/

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
PAVILLON 4 -> R+3	/
PAVILLON 4 -> R+3 -> PALIER	/
PAVILLON 4 -> R+3 -> DEGAGEMENTS	/
PAVILLON 4 -> R+3 -> ESCALIERS	/
PAVILLON 4 -> R+3 -> CUISINE	/
PAVILLON 4 -> R+3 -> SALLE DE TRAVAIL	/
PAVILLON 4 -> R+3 -> BAGAGERIE	/
PAVILLON 4 -> R+4	/
PAVILLON 4 -> R+4 -> PALIER	/
PAVILLON 4 -> R+4 -> DEGAGEMENTS	/
PAVILLON 4 -> R+4 -> CUISINE	/
PAVILLON 4 -> R+4 -> SALLE DE TRAVAIL	/
PAVILLON 4 -> R+4 -> BAGAGERIE	/
PAVILLON 4 -> R-1	/
PAVILLON 4 -> R-1 -> PALIER	/
PAVILLON 4 -> R-1 -> DEGAGEMENT	/
PAVILLON 4 -> R-1 -> VIDES SANITAIRES	/
PAVILLON 4 -> R-1 -> ESCALIERS	/
PAVILLON 4 -> EXTERIEUR	/
PAVILLON 4 -> EXTERIEUR -> FACADES	/
PAVILLON 4 -> EXTERIEUR -> TOITURE	/

6.2. Photos prélèvements

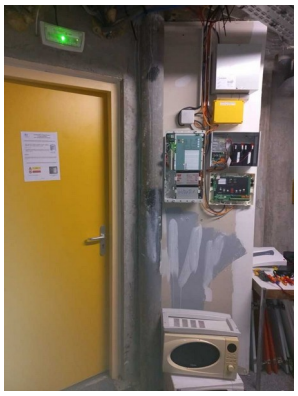
P1	ZPSO 1
PAVILLON 4 -> R+2 -> CUISINE	
	
Plafonds -> Enduits projetés (Liste B)	

P2	ZPSO 1
PAVILLON 4 -> R+2 -> CUISINE	
	
Plafonds -> Enduits projetés (Liste B)	

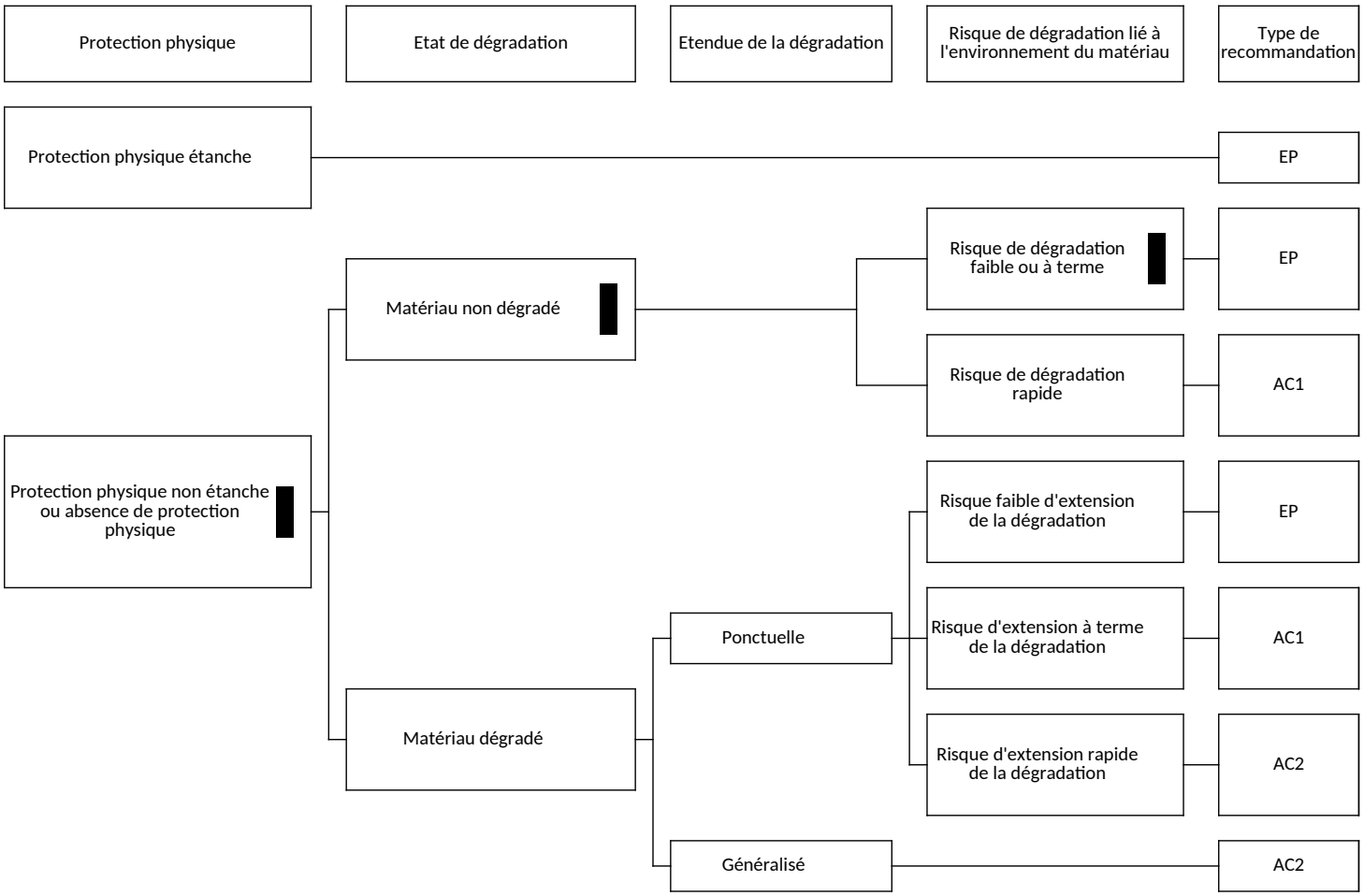
P5	ZPSO 3
PAVILLON 4 -> R-1	
	
Plafonds -> Flocages (Liste A)	

P7	ZPSO 4
PAVILLON 4 -> R-1	
	
Conduits -> Enveloppes de calorifuges (Liste B) \| Calorifugeages	

6.3. Photos sondages

S1	ZPSO 5
PAVILLON 4 -> RDC	
	
Conduits -> Conduits (Liste B)	

6.4. Grilles d’évaluation de l’état de conservation des matériaux de la liste B



Grille d'évaluation de l'état de conservation de Conduits	
N° de dossier	20703329/S8/7/AM-DTA_V1
Date de l'évaluation	30.07.2024
Bâtiment	BATIMENT 4
Local ou zone homogène	PAVILLON 4 -> RDC - ZPSO 5

Résultat de la grille d'évaluation	Conclusion
EP	**Contrôler périodiquement l’état de conservation du matériau**

6.5. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) **Diagnostic amiante**
- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipement concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.
 Cette activité comprend également la reprise provisoire d'étanchéité en toiture.
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) **Autres diagnostics**
- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voieries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- ERP
- Neuf

- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic mérule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic mérule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public.

3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**

4) **Conseil en performance énergétique.**

5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil.**

6) **Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.**

7) **Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage.**

8) Concernant l'utilisation des appareils à plomb contenant des sources ionisantes l'Assureur note et précise que les garanties du contrat s'entendent y compris du fait de la détention l'usage et le transport de ces matériels, pour tous dommages causés aux tiers.

9) Laboratoire il est en outre précisé que pour les activités de laboratoire d'analyse d'échantillons (y compris les échantillons d'amiante) et de prélèvements d'air relatifs aux activités garanties, les garanties sont acquises notamment lors :

 - De missions d'analyse d'échantillons de matériaux prélevés et identifiés par le client sous la responsabilité de BV que ces matériaux soient incorporés aux équipements du bâtiment ou aux équipements et process.

 - Des missions de prélèvement sur les instructions du client et d'analyse de matériaux identiques à ceux-ci-dessus.

La présente attestation valable du 01/01/2024 à zéro heure au 31/12/2024 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 5 janvier 2024

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire – 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 – Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 B 0287 - APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

6.6. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Benjamin LACOME

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/03/2022	23/03/2029
Termites metropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/03/2022	23/03/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	24/03/2022	23/03/2029

Date :28/03/2022

Numéro de certificat : 9643074

Laurent Croguennec, Président

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

BUREAU VERITAS

6.7. Attestation sur l'honneur

Bureau Veritas Exploitation SAS
MONTPELLIER
Immeuble l'Optimum
Zac Blaise Pascal
451 rue Denis Papin
34000 MONTPELLIER France

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Déclaration sur l'honneur – R271-3 CCH

Je soussigné, M. LACOME Benjamin, au sein de la société BUREAU VERITAS EXPLOITATION, conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que je réalise mes missions en totale indépendance et impartialité.

J'atteste la réalisation des diagnostics réglementaires en adéquation avec mon certificat de compétences délivré par un organisme de certification, accrédité par le COFRAC, je dispose également des moyens appropriés requis par les textes réglementaires

Notre société a souscrit une assurance, couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de nos interventions, auprès de MSIG sous le n° de police F210.16.0414. Ce contrat est valide du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Fait à Montpellier, Le 01/01/2024



Copyright BUREAU VERITAS

6.8. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

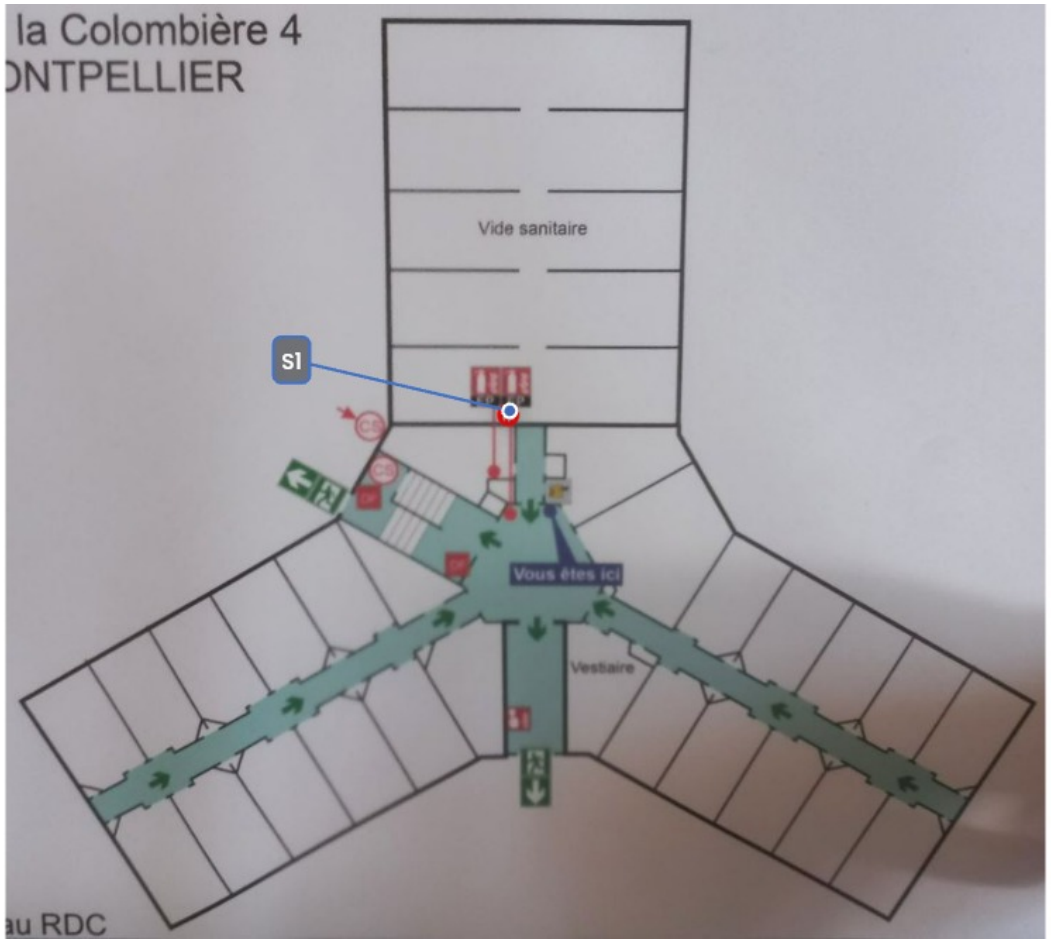
La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U LA COLOMBIERE 570 RTE DE GANGES 34000 MONTPELLIER	
Localisation PAVILLON 4 > RDC	Date visite	Le 25/06/2024
	Auteur	Benjamin LACOME
	N° dossier	20703329/S8/7
	Planche	1 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :

- Conduits (Liste B)



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

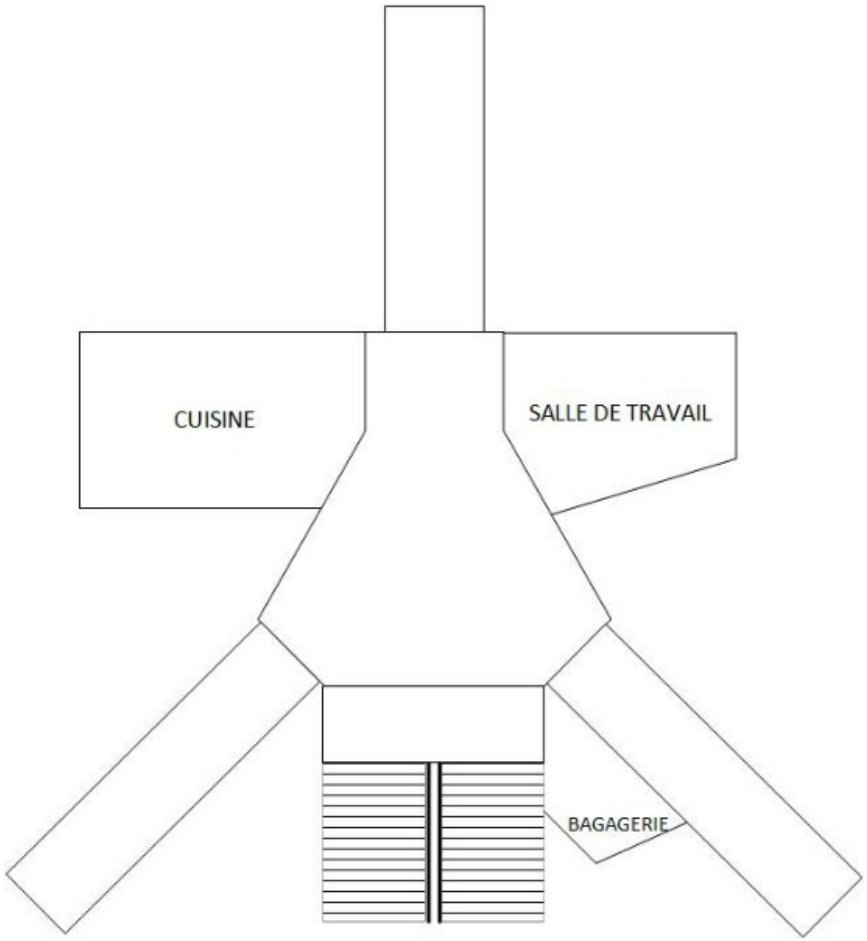
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U LA COLOMBIERE 570 RTE DE GANGES 34000 MONTPELLIER	
Localisation PAVILLON 4 > R+1	Date visite	Le 25/06/2024
	Auteur	Benjamin LACOME
	N° dossier	20703329/S8/7
	Planche	2 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

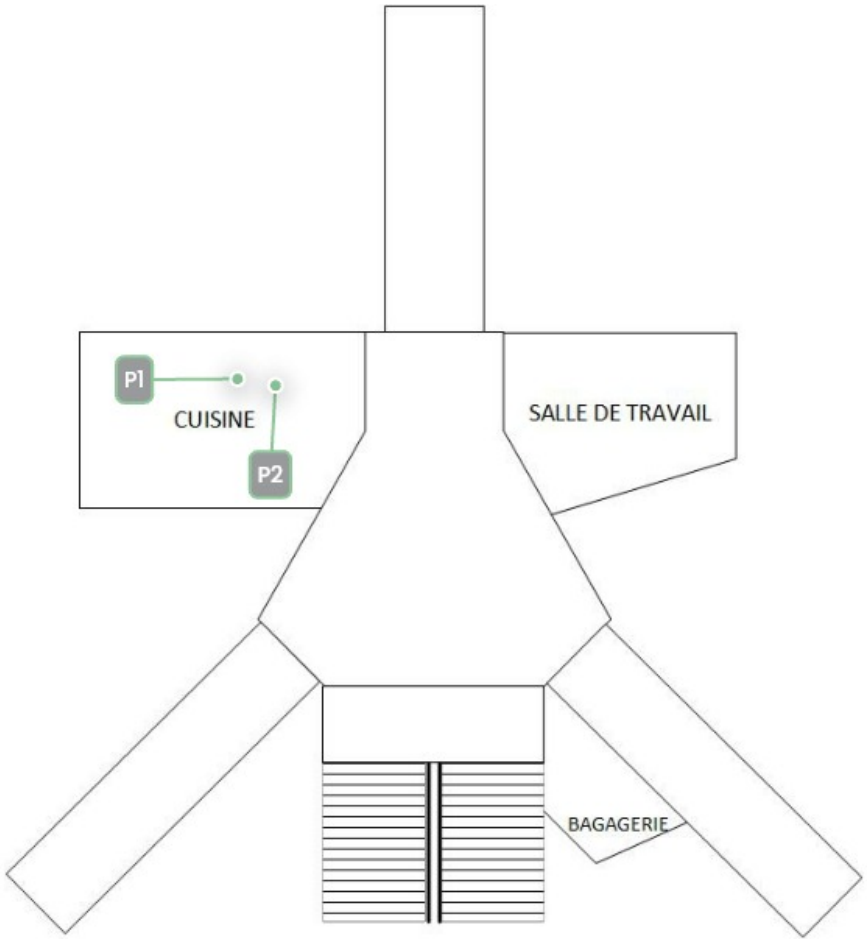
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U LA COLOMBIERE 570 RTE DE GANGES 34000 MONTPELLIER	
Localisation PAVILLON 4 > R+2	Date visite	Le 25/06/2024
	Auteur	Benjamin LACOME
	N° dossier	20703329/S8/7
	Planche	3 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

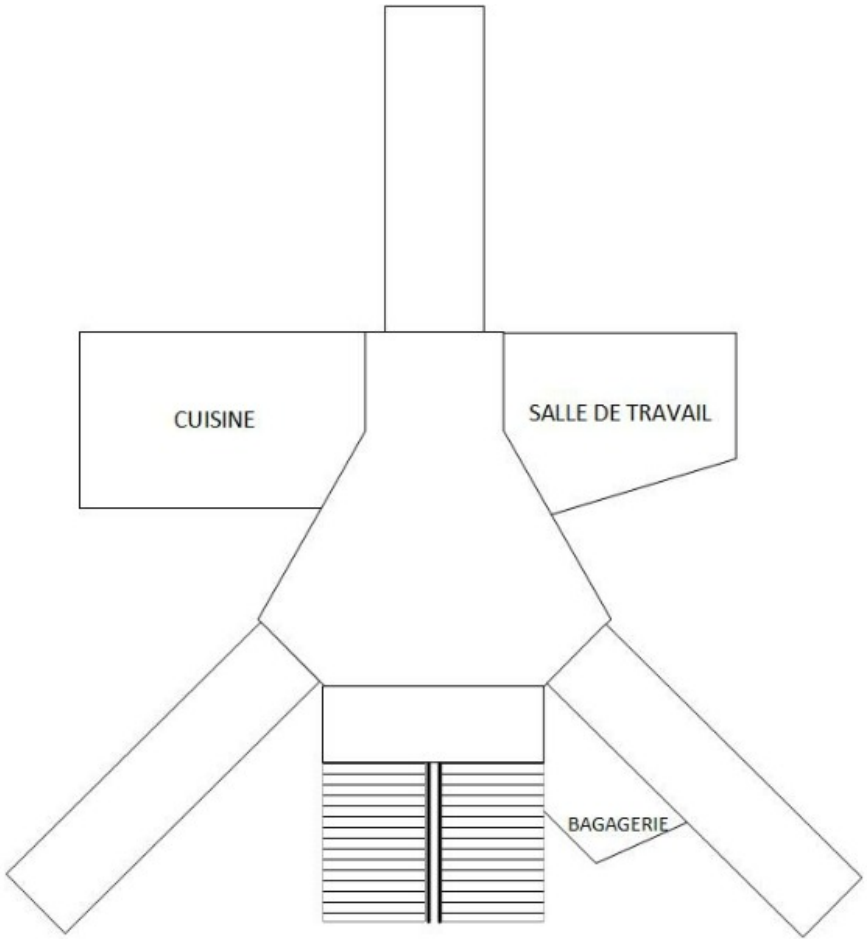
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U LA COLOMBIERE 570 RTE DE GANGES 34000 MONTPELLIER	
Localisation PAVILLON 4 > R+3	Date visite	Le 25/06/2024
	Auteur	Benjamin LACOME
	N° dossier	20703329/S8/7
	Planche	4 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

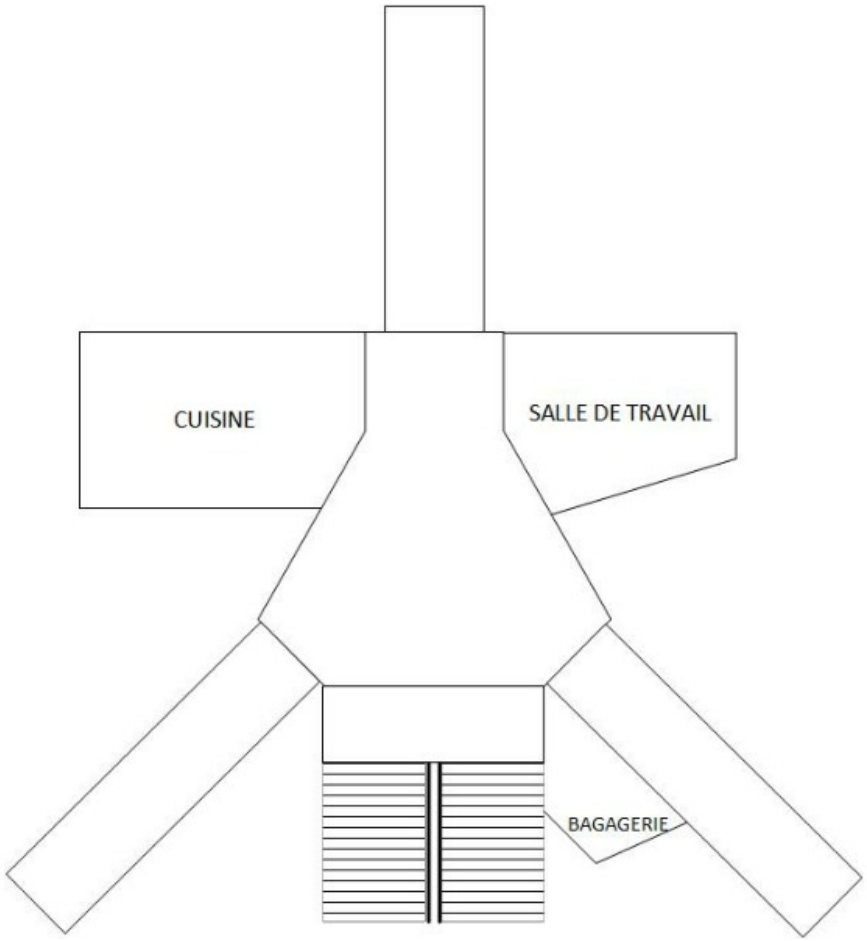
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U LA COLOMBIERE 570 RTE DE GANGES 34000 MONTPELLIER	
Localisation PAVILLON 4 > R+4	Date visite	Le 25/06/2024
	Auteur	Benjamin LACOME
	N° dossier	20703329/S8/7
	Planche	5 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

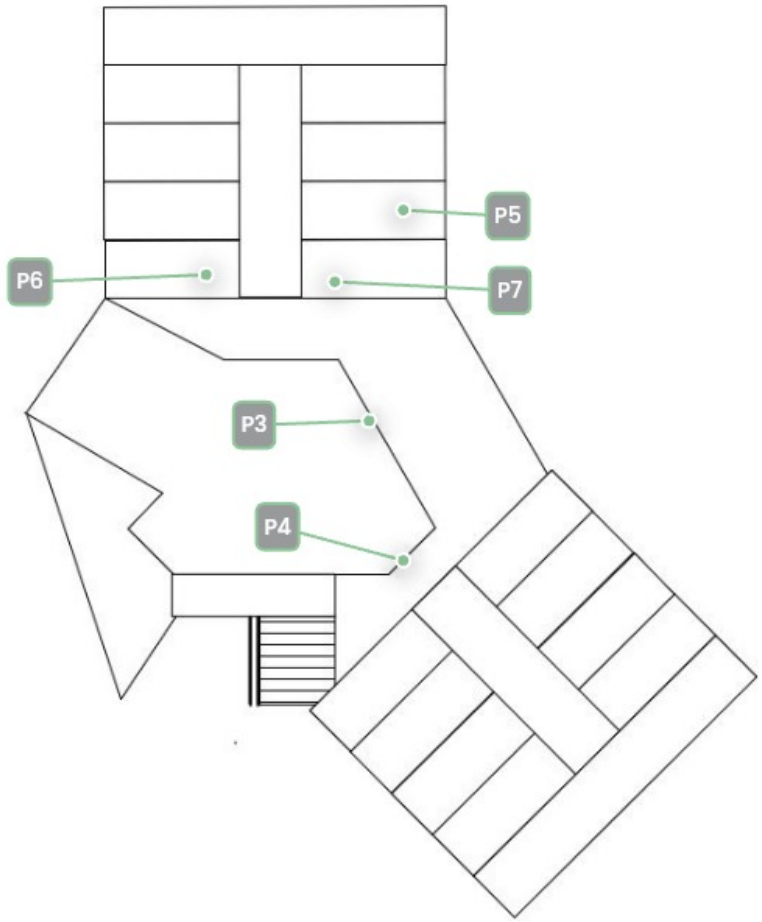
PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U LA COLOMBIERE 570 RTE DE GANGES 34000 MONTPELLIER	
Localisation PAVILLON 4 > R-1	Date visite	Le 25/06/2024
	Auteur	Benjamin LACOME
	N° dossier	20703329/S8/7
	Planche	6 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

Copyright BUREAU VERITAS

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE

La planche de repérage est indissociable du rapport

ADRESSE	CITE U LA COLOMBIERE 570 RTE DE GANGES 34000 MONTPELLIER	
Localisation PAVILLON 4 > EXTERIEUR > TOITURE	Date visite	Le 25/06/2024
	Auteur	Benjamin LACOME
	N° dossier	20703329/S8/7
	Planche	7 / 7
	Indice	1

Vue utilisée :

Matériaux et produits contenant de l'amiante :



LEGENDE	Prélèvement positif	Prélèvement négatif	Sondage	Inaccessibilité	Observation

6.9. Rapports d’analyses du laboratoire

Eurofins Analyses Pour Le Bâtiment Sud SAS

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Benjamin LACOME
450 Rue Baden Powell
34000 MONTPELLIER

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KE-038943-01 | Date d'émission de rapport : 16/07/2024 17:29 |
Dossier N° : 24KE018746 | Date de réception : 09/07/2024 | Date d'analyse : 12/07/2024
Référence dossier Client:1510797387/20703329/S8/7/1_20703329/3/12

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	BV3JM4356 Réf. Prel : P1 PAVILLON 4 - R+2 - CUISINE/Plafonds	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (plâtreux) (blanc)	**MET** * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002	BV3JM4357 Réf. Prel : P2 PAVILLON 4 - R+2 - CUISINE/Plafonds	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (plâtreux) (blanc) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003	BV3JM4358 Réf. Prel : P3 PAVILLON 4 - R-1/Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Matériau de type peinture (gris) + (beige) ; matériau semi-dur de type enduit (gris) (clair)	**MET** * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004	BV3JM4359 Réf. Prel : P4 PAVILLON 4 - R-1/Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Matériau de type peinture (gris) + (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (beige) ; matériau de type peinture (gris)	**MET** * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	BV3JM4360 Réf. Prel : P5 PAVILLON 4 - R-1/Plafonds	Matériau friable fibreux de type flocage (gris) (clair)	**MET** * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
006	BV3JM4361 Réf. Prel : P6 PAVILLON 4 - R-1/Plafonds					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KE-038943-01 | Date d'émission de rapport : 16/07/2024 17:29 |
Dossier N° : 24KE018746 | Date de réception : 09/07/2024 | Date d'analyse : 12/07/2024
Référence dossier Client:1510797387/20703329/S8/7/1_20703329/3/12

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau friable fibreux de type flocage (gris) (clair)	**MET** * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
007	BV3JM4362 Réf. Prel : P7 PAVILLON 4 - R-1/Conduits	Matériau (blanc) ; matériau souple bitumineux (noir)	**MET** * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
		Matériau souple (fibreux) (beige) ; matériau souple bitumineux (noir) ; matériau fibreux de type isolant (beige)	**MET** * / WLA6	1 / 2 *	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-KE-038943-01 | Date d'émission de rapport : 16/07/2024 17:29 | Page3/3
Dossier N° : 24KE018746 | Date de réception : 09/07/2024 | Date d'analyse : 12/07/2024
Référence dossier Client:1510797387/20703329/S8/7/1_20703329/3/12



Sana Hassani
Cheffe de Groupe Cheffe de Groupe

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud SAS
75 Avenue de Pascalet
F-30310 Vergèze, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 (0) 4 66 73 16 84 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 600 000€ RCS Nîmes SIRET 804 354 819 00018 TVA FR28 804 354 819 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5922
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS